



# Téléassistance

## C'est quoi? ▼

Le service de téléassistance du Département permet une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile. Le dispositif bénéficie d'une écoute et d'un système d'alerte 24h/24 et 7j/7.


L'offre socle :

Tarif plein = 15,35 €

Tarif réduit 10,22 € (en fonction du revenu fiscal de référence)

Une fois abonné-e, vous disposez d'un transmetteur qui permet d'être relié à une centrale d'écoute. Vous n'avez pas besoin de décrocher votre téléphone.

Souscription:

- › [sur le site du département de la Loire-Atlantique](#) 
- › auprès du CCAS de Campbon

## Comment faire une demande ? ▼

### Faire une demande en ligne

Vous pouvez maintenant **faire votre demande directement en ligne auprès de Vitaris**, l'entreprise retenue par le Département pour délivrer le service de téléassistance à ses abonné-es. Vous pourrez via le formulaire compléter toutes les informations relatives à votre abonnement et prendre rendez-vous avec un conseiller.

[Faites votre demande en ligne](#) 

## Faire la demande auprès du CCAS

La demande d'installation peut également être faite auprès du CCAS.

- › Par téléphone au 02.40.56.56.94.
- › Par mail au [ccas@campbon.fr](mailto:ccas@campbon.fr)

### Pour en savoir plus



- › [Dépliant de présentation](#)
- › [Les options](#)